PRÉFET
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 21 janvier 2021

Élections municipales partielles à Adon

En application du code électoral, suite au décès du maire et à la démission d'un conseiller municipal, les électeurs de la commune d'Adon sont convoqués le dimanche 14 mars 2021 pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il se déroulera dans la salle de scrutin habituelle. La campagne électorale pour le 1er tour sera ouverte le lundi 1er mars 2021 à zéro heure et prendra fin le samedi 13 mars 2021 à zéro heure.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture, **sur rendez-vous**, dans les conditions suivantes :

pour le premier tour de scrutin :

- du lundi 22 février au mercredi 24 février 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 16 h 30,
- le jeudi 25 février 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 18 heures.

Si les sièges vacants ne sont pas pourvus au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 21 mars 2021. Dans ce cadre, la campagne s'ouvrira le lundi 15 mars à zéro heure et se terminera le samedi 20 mars à zéro heure.

Cabinet du préfet
Service régional de la communication interministérielle

Tél. 02 38 81 40 35
Mél. : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture, **sur rendez-vous**, dans les conditions suivantes :

pour le second tour de scrutin :

- le lundi 15 mars 2021 de 9 heures à 12h30 et de 14h à 16 h 30,
- le mardi 16 mars 2021 de 9h à 12h30 et de 14h à 18 heures.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au vendredi 5 février 2021.

Cabinet du préfet
Service régional de la communication interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : colette.théas-duhamel@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex 1